

ATTESTATION DE DROIT À L'AIDE AU LOGEMENT (ALD)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Informations relatives à l'allocataire :

Adresse :

L'allocataire bénéficie d'une aide au logement conformément aux dispositions en vigueur. Cette attestation est délivrée pour permettre la prise en compte de ce droit dans les démarches administratives ou les procédures nécessitant la preuve de cette aide. L'allocataire est tenu d'informer la caisse d'allocations familiales de tout changement de situation susceptible d'affecter ce droit.

Modalités et conditions :

Cette attestation est valable pour l'année civile en cours et ne constitue en aucun cas un titre de paiement. La perception de l'aide au logement est soumise à la vérification régulière des conditions d'éligibilité. L'allocataire doit justifier de sa résidence effective dans le logement pour lequel l'aide est accordée.

Engagements de l'allocataire :

En signant cette attestation, l'allocataire reconnaît avoir pris connaissance des informations ci-dessus et s'engage à respecter les conditions liées à l'aide au logement. Toute fausse déclaration ou omission peut entraîner des sanctions administratives et le remboursement des sommes indûment perçues.

Déclaration de l'agent de la CAF :

Je soussigné(e), agent habilité de la Caisse d'Allocations Familiales, certifie que les informations contenues dans cette attestation sont exactes et conformes aux dossiers administratifs en vigueur.

Signature de l'allocataire

Signature de l'agent CAF

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-administration.com/attestation-ald/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-administration.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.